

## Critique de l'injustice

-Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, la prise de conscience des inégalités extrêmes se double de celle des injustices : les privilèges de la naissance et de l'argent donnent à ceux qui les possèdent la possibilité de dominer les autres et de les exploiter. L'inégalité excessive ouvre la porte à l'arbitraire et à l'intolérance. Sa forme exacerbée apparaît dans l'esclavage et dans l'utilisation systématique de la torture («la question»). Les philosophes dénoncent ces deux pratiques avec violence (voir textes *De l'esclavage des nègres*, et Article *Torture*).

Mais leur critique ne s'arrête pas là. Voltaire met en cause tout le système judiciaire, dont il dénonce l'arbitraire. Il met en évidence, en particulier, les relations entre l'argent et la justice (voir texte n°3). Sa condamnation de la vénalité des charges (pratique qui permet d'acheter certains emplois, celui de juges notamment) (voir textes n°2 -3) souligne l'incompétence des juges, leur comportement intéressé, leur partialité. On peut citer également son action en faveur de Sirven et de Calas, protestants injustement condamnés, et du jeune chevalier de la Barre (voir texte n°2), exécuté pour avoir chanté des chansons impies sur le passage d'une procession.

La réhabilitation de Sirven et de Calas, la suppression de la torture juste avant la Révolution, l'abolition de l'esclavage en 1794 montrent que le combat mené par les philosophes ne fut pas inutile.

### **Texte 1 Montesquieu, *De l'Esprit des Lois* : «De l'esclavage des nègres» p.70-71**

#### Idee directrice

Montesquieu affecte ironiquement de défendre l'esclavage. Mais les arguments qu'il donne se détruisent d'eux-mêmes par leur absurdité ou leur ridicule.

#### Structure du texte

Le texte comporte l'annonce de l'hypothèse (1. 1 ), puis l'énumération de huit arguments juxtaposés (1. 2 à 30)

### **PISTES DE LECTURE**

#### L'hypothèse (1.)

Elle est soulignée par l'emploi de «si» (1.1) et du conditionnel présent («je dirais»). Montesquieu suppose qu'il doit se faire l'avocat de l'esclavage.

#### Les arguments esclavagistes (1. 2 à 30)

Ils sont empruntés à des domaines différents, ont une apparence de logique, mais sont indéfendables.

*Argument «historique»* (1. 2-3) : il repose sur l'idée d'une nécessité («ont dû» 1. 2) : l'extermination des peuples d'Amérique conduit nécessairement à rendre esclaves les Africains. Or, en quoi ceux-ci sont-ils concernés?

L'argument ne tient pas.

*Argument «économique»* (1.4): il revient à justifier l'esclavage par la nécessité de se procurer du sucre à bon compte («serait trop cher» 1. 4). Or, ce dernier n'est pas une denrée vitale. L'esclavage permet donc de satisfaire la gourmandise des Européens. L'argument est moralement inacceptable.

*Deux arguments liés au physique* (1. 5-6) : ils mettent en cause la couleur de la peau et la physionomie («noirs» 1. 5, «corps tout noir» 1. 8, «nez si écrasé» 1. 5). Or, les relations établies entre l'apparence et les sentiments, ou la valeur de l'âme sont puériles et odieuses.

*Argument théologique* (1.7-8)

*Argument ethnologique* (1.9-11)

*Argument «philosophique»* (1. 12-15) : il établit un lien entre le comportement des Égyptiens («faisaient mourir tous les hommes roux» 1. 14) et celui des esclavagistes. Or ce lien est absurde : comment porter un jugement sur la peau à partir du jugement porté par d'autres sur les cheveux?

*Argument lié au comportement, arg. sociologique* (1. 16-19) : l'importance accordée à un «collier de verre» (1. 17) est présentée comme le signe évident («preuve» 1. 16) d'une déviation mentale justifiant l'esclavage («n'ont pas le sens commun» 1. 16-17). Or, aimer le verre est une attitude désintéressée; préférer l'or n'est en rien une attitude supérieure. L'argument, fondé sur la relativité, est indéfendable.

*Argument religieux* (l. 20-23) : il est très catégorique («il est impossible» l. 20). Il repose sur le fait que l'Evangile interdit de rendre les hommes esclaves. Aussi les esclavagistes préfèrent-ils déclarer que les esclaves ne sont pas des hommes plutôt que de reconnaître qu'eux-mêmes ne se comportent pas en bons chrétiens. *Argument «politique»* (l. 24-30) : il vise à minimiser le caractère injuste de l'esclavage en soulignant que les princes d'Europe ne se sont pas élevés contre lui. Mais ce n'est pas l'esclavage qu'il faut minimiser, c'est l'attitude des princes qu'il faut condamner. La démonstration se détruit ainsi d'elle-même; le lecteur doit être convaincu du caractère inacceptable de l'esclavage.

## **Texte 2 VOLTAIRE Dictionnaire philosophique: article TORTURE (1764) (p120)**

Tout en collaborant à l'*Encyclopédie*, Voltaire rédige un dictionnaire portatif. C'est le *Dictionnaire philosophique*. L'article « Torture » dénonce une pratique inhumaine et scandaleusement injuste, systématique dans les procès.

### Idée directrice

Voltaire met en évidence, avec ironie, le caractère cruel et inhumain de la torture. Puis il donne un exemple.

### Structure du texte

On distingue trois mouvements :

l. 1 à 7 : l'inhumanité de la torture;

l. 8 à 12 : la banalisation de la torture;

l. 13 à 22 : l'exemple du chevalier de la Barre.

## **PISTES DE LECTURE**

### L'inhumanité de la torture (l. 1 à 7)

L'allusion aux Romains (l. 1) définit l'inhumanité de la torture et apporte une apparence de justification historique. Réservée, à Rome, aux esclaves, elle est appliquée, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, à des êtres préalablement réduits à l'état d'esclaves. Les trois adjectifs («hâve»= maigre, «pâle», «défait» l. 3) et les trois expressions qui suivent («yeux mornes», «barbe longue et sale», «couvert de (...) vermine» l. 3-4) insistent sur un état physique délabré.

La fin du paragraphe décrit les conditions de la torture. Voltaire insiste sur le sadisme («se donne le plaisir» l. 4), la diversité des sévices («grande et petite torture» l. 5), le rôle du médecin qui doit vérifier que la victime vit encore («qui lui tâte le pouls» l.5). Le ton léger et désinvolte, l'idée que torturer est un passe-temps soulignent l'horreur de cette pratique.

### La banalisation de la torture (l. 8 à 12)

Le deuxième paragraphe dénonce l'intégration de la torture à la vie familiale («va conter à dîner» l.9, «lorsqu'il rentre...» l. 11). Voltaire critique la vénalité des charges (l'achat d'une charge de juge est assimilé à l'achat du droit de torturer, l.8). Il dénonce la curiosité sadique des femmes («y a pris goût» l. 19). La phrase au style direct établit un rapprochement choquant entre le terme affectueux («mon petit coeur» l.11) et l'acte commis («question» l. 12).

### L'exemple du chevalier de la Barre (l. 16 à 22)

Le paragraphe commence par une longue phrase qui nous donne des précisions sur l'accusé et se termine par le récit du supplice. La longueur de la phrase, les accumulations, les précisions en font un morceau de plaidoirie. Voltaire se comporte en avocat. Après l'identité, les origines familiales, les qualités, Voltaire suggère des circonstances atténuantes («étourderie», «jeunesse effrénée» l.17). Le délit est présenté en deux temps («avoir chanté, «et même avoir passé» l. 18). Le supplice est décrit avec une insistance qui en souligne la cruauté et la disproportion. La dernière phrase met en évidence l'horreur, la précision administrative et l'acharnement des juges («pour savoir précisément combien» l. 21). Le passage dénonce ainsi la barbarie de procédés inadmissibles.

### **Texte n° 3 : Voltaire : *Andre Destouches à Siam* (1766)**

Dans l'un de ses *Dialogues philosophiques*, «A. Destouches à Siam», Voltaire utilise le procédé du dépaysement. Les institutions étudiées sont celles du Siam, mais le lecteur devine bien qu'il s'agit de la France. Ce texte est un extrait du dialogue entre A. Destouches, Français, et un fonctionnaire siamois.

***Destouches : Et votre jurisprudence, est-elle aussi parfaite que tout le reste de votre administration?***

*Croutef: Elle est bien supérieure; nous n'avons point de lois, mais nous avons cinq ou six mille volumes sur les lois. Nous nous conduisons d'ordinaire par des coutumes, car on sait qu'une coutume, ayant été établie au hasard, est toujours ce qu'il y a de plus sage. Et de plus, chaque coutume ayant nécessairement changé dans chaque province comme les habillements et les coiffures, les juges peuvent choisir à leur gré l'usage qui était en vogue il y a quatre siècles, ou celui qui régnait l'année passée; c'est une variété de législation que nos voisins ne cessent d'admirer; c'est une fortune assurée pour les praticiens, une ressource pour tous les plaideurs de mauvaise foi, et un agrément infini pour les juges, qui peuvent, en sûreté de conscience, décider les causes sans les entendre.*

*Destouches : Mais, pour le criminel, vous avez du moins des lois constantes?*

*Croutef: Dieu nous en préserve! Nous pouvons condamner au bannissement, aux galères, à la potence, ou renvoyer hors de cour, selon que la fantaisie nous en prend. Nous nous plaignons quelquefois du pouvoir arbitraire de monsieur le barcalon (premier ministre dans l'Etat de Siam) ; mais nous voulons que tous nos jugements soient arbitraires. (..)*

*Destouches : Dites-moi, je vous prie, par quels degrés on parvient dans Siam à la magistrature.*

*Croutef: Par de l'argent comptant. Vous sentez qu'il serait impossible de bien juger si on n'avait pas trente ou quarante mille pièces d'argent toutes prêtes. En vain on saurait par coeur toutes les coutumes, en vain on aurait plaidé cinq cents causes avec succès, en vain on aurait un esprit rempli de justesse et un coeur plein de justice; on ne peut parvenir à aucune magistrature sans argent.*

#### Idée directrice

Les qualités de la justice siamoise ont en réalité les tares de la justice française. Voltaire est ici très ironique.

#### Structure du texte

La première partie (1.1 à “soient arbitraires”) montre à quel point les lois sont fluctuantes et les châtiments arbitraires. La deuxième partie (dernier parag.) dénonce le lien condamnable entre la justice et l'argent.

#### PISTES DE LECTURE

Une justice incohérente et arbitraire. (1.1 à “soient arbitraires”) Croutef répond d'abord à la question posée par Destouches (1. 1-2) concernant la façon de juger. Son opinion est élogieuse («bien supérieure» 1. 3). Mais les raisons qui la justifient sont inacceptables. Cette supériorité vient en effet :

- de l'absence de lois et d'une situation absurde (1. 3) : comment posséder des «volumes sur les lois» quand on n'a point de lois?
- de l'utilisation de coutumes aléatoires («établie au hasard» 1. 3-4) et fluctuantes (changement fréquent selon les modes 1. 6-7);
- du choix de coutumes anachroniques («il y a quatre siècles» 1. 7). Les lignes 7 à 10 contiennent des conclusions faussement élogieuses («nos voisins ne cessent d'admirer» 1.8 ), qui mettent en lumière, avec ironie, des anomalies profondes : le souci de la rentabilité, le mensonge, la mauvaise foi. Croutef présente comme un avantage indéniable la possibilité d'infliger de lourdes peines de façon arbitraire («fantaisie» 1. 13).

#### La justice et l'argent (1. 16 à 20)

Dans la deuxième partie, Croutef répond à une nouvelle question concernant les moyens (“degrés” 1.16) de devenir magistrat (= juge). La réponse, sérieuse et très argumentée, est très catégorique: l'argent est le seul moyen. Les trois allusions précises à l'argent (“par de l'argent comptant” 1.17, “trente ou quarante mille pièces d'argent» 1. 18, «sans argent» 1. 20) définissent les conditions qui permettent de réussir dans la magistrature. L'argent l'emporte sur les connaissances («on saurait par coeur» 1. 18), sur l'expérience réussie (“cinq cents causes avec succès» 1.19), sur les qualités humaines («coeur», «justesse», «justice» 1. 19-20). La répétition de «en vain» (1. 18-19) souligne la primauté de l'argent et prépare la conclusion, tranchante et définitive («on ne peut» 1. 20)

#### **QUESTION D'ENSEMBLE N° 1 Manifestations et causes de l'injustice dans les trois textes proposés**

La société du XVIII<sup>e</sup> siècle offre des exemples flagrants d'injustice. Les trois textes permettent d'étudier certaines manifestations de cette injustice. Ils permettent également d'en déceler les causes.

#### Les manifestations de l'injustice

Les deux manifestations que dénoncent le plus violemment les philosophes sont l'esclavage et la torture. Ils y voient une négation de la liberté et des droits de l'individu. On peut remarquer l'assimilation que fait Voltaire (voir texte n° 2) entre la condition des esclaves et celle des condamnés soumis à la «question» (= torture) : ni les uns ni les autres ne sont traités comme des êtres humains. On peut également remarquer que Montesquieu, reprenant ironiquement les thèses esclavagistes (voir texte n° 1), souligne l'aspect «inhumain» et «l'infériorité intellectuelle» prétendue de ceux que l'on réduit en esclavage. L'injustice apparaît ici dans le refus d'accorder le statut d'être humain à des individus considérés, a priori, comme inférieurs.

L'injustice se manifeste aussi dans l'application des peines. Dans l'affaire La Barre, Voltaire souligne la disproportion entre un délit explicable par l'insouciance et un châtement inacceptable. Le texte n° 3 met en évidence l'arbitraire d'une justice qui se fonde sur des coutumes «établies au hasard», adaptées aux circonstances, à la «fantaisie» des juges, à la «mauvaise foi» des plaideurs.

### Les causes de l'injustice

Les philosophes s'efforcent de déterminer les causes de l'injustice. Ils montrent qu'elle est due à l'organisation sociale.

Voltaire et Montesquieu mettent en effet en cause une organisation sociale qui donne le droit :

— aux propriétaires des plantations de rendre les noirs esclaves (voir texte n° 1);

— aux juges de torturer, parfois par plaisir, ceux dont ils ont à prouver l'innocence ou la culpabilité (voir texte n° 2).

Voltaire dénonce clairement la vénalité des charges. Les relations entre la justice et l'argent (voir textes n° 2 et n°3) expliquent l'arbitraire des jugements. L'exercice de la magistrature donne l'occasion, par l'argent, d'être malhonnête, sadique, incompetent. La critique est sévère : c'est le système judiciaire qu'il faut modifier.

### **QUESTION D'ENSEMBLE N° 2 Techniques littéraires de la critique dans les trois textes proposés**

La littérature qui se donne pour finalité de critiquer et de dénoncer vise à une efficacité. Elle s'engage. Elle doit donc utiliser des armes. Sur le plan littéraire, ces armes sont de deux natures : le choix du genre et le choix du style.

#### Le choix du genre

Les trois textes appartiennent à trois genres différents.

Quelle est l'efficacité de chacun?

*Un traité de sciences politiques* (texte n° 1) : il permet l'analyse des thèses esclavagistes, démenties avec force et originalité par Montesquieu.

*Le dictionnaire* (texte n° 2) : son premier avantage est son maniement facile. Ensuite, il se prête aux articles brefs, incisifs, construits sur des définitions et des exemples. Le morcellement en paragraphes permet d'aborder le thème traité sous des aspects divers (la torture inhumaine, la torture banalisée). C'est ce que fait Voltaire dans le texte n°2.

*Le dialogue* (texte n° 3) : l'échange des répliques permet de relancer le problème sous différentes formes et évite l'ennui. La formulation simple et directe favorise l'ironie. L'efficacité vient aussi du choix d'un interlocuteur oriental : la violence de la critique échappera à la censure (le phénomène étudié concerne le Siam, non la France). Le dépaysement suscite la curiosité, puis les interrogations (voir les *Lettres Persanes*).

#### Le choix du style

Les trois textes sont ironiques. Mais cette ironie, définie comme l'art d'«exprimer le contraire de ce que l'on veut faire entendre», provient de moyens différents :

*Le décalage* : l'ironie naît du décalage entre le ton et le sujet traité. La légèreté, la désinvolture avec lesquelles Voltaire parle de la torture (voir texte n° 2), sont choquantes. Le lecteur, ébranlé, prend conscience de l'horreur de cette pratique.

On note également un décalage entre un jugement et son objet. Dans le texte n° 3, l'arbitraire, le hasard, l'injustice, la cruauté sont présentés comme admirables. Voltaire feint d'être le partisan admiratif de ce qu'il condamne. Le lecteur ne peut admettre ce ton admiratif; il souscrit donc à la critique.

*La fausse logique* : chacun des arguments donnés par Montesquieu dans le texte n° 1 repose sur une justification qui touche à l'histoire, à l'économie, à la physiologie, à l'étude du comportement. La formulation elle-même est logique. En réalité, aucune de ces justifications n'est acceptable : le raisonnement est faux, illogique, indéfendable moralement. Les relations établies entre les Africains et le défrichage des terres, entre l'esclavage et le sucre, entre le «nez écrasé» et les sentiments sont inacceptables sur un plan humain, moral, historique, ou simplement logique. Le lecteur tire lui-même les conclusions : il ne peut alors les refuser.

